

Le groupement de l'Oise

siège social:

?

local technique :

?

n° FFC :

Nouvelle région :

SIRET :

RNA :

APE :

Compte-rendu Réunion de bureau en date du 08 mars 2024 à Sacy le Petit

Les présents : Gérard Loïselle, Jean-Michel Gondry, Sandrine Nuytens, René Nuytens, Cédric Wilmart,, Jean-Pierre Deram

Les absents excusés : Denis Carlier, Gourdin Claire, Christophe Chevalier

Ouverture de la séance : 18h00

Ordre du jour :

Préparation de la saison sportive (vaccination, ramasse)

G Loïselle ouvre la séance, présente le nouveau secrétaire à qui il demande de faire une brève présentation.

A/ Présentation du secrétaire :

Jean Pierre Deram, 69 ans cette année, formation scolaire ; technicien en études de prix du bâtiment, j'ai exercé 3 ans dans le secteur puis je suis rentré à la SNCF. J'y ai tenu de nombreux postes dans différents domaines : de sécurité ferroviaire, de gestion du personnel, d'organisations horaires des circulations et de l'arbitrage pour l'organisation des travaux. Je suis joueur d'échec. Je suis actuellement trésorier-secrétaire de la Colombe St Justoise. J'ai postulé le poste vacant de secrétaire du groupement pour essayer d'apporter ma pierre à l'édifice. Je tiens à jouer pleinement le rôle dévolu au secrétaire comme indiqué dans les textes officiels tels que les statuts. Je n'ai jamais été une potiche, je ferai tout pour ne jamais l'être. Je tiens à ce que les textes soient appliqués stricto sensu et que chacun assume ses propres tâches, ainsi il n'y aura ni doublon ni raté.

B/ Débats :

G Loïselle : Les documents nécessaires et suffisants sont pour chaque amateur ; l'ordonnance et la facture d'achat (sur l'une ou l'autre les numéros de lot du vaccin doivent être indiqués), l'attestation de vaccination avec toutes les informations obligatoires (voir attestation téléchargeable sur le site) avec pour nouveauté cette année la liste des matricules des pigeons vaccinés. Il faut être très sérieux, chaque échelon de l'organisation s'engage envers le niveau supérieur.

Il faut que les documents soient dans le camion.

C Wilmart : qui sait si les pigeons sont vaccinés ?

JP Deram : c'est de la responsabilité de la société échelon de base de l'organisation.

GL : pour le premier concours il faut qu'à S-1, je sois en possession des documents pour les mettre dans les camions.

CW : pour les amateurs qui commencent en juin par exemple, c'est aussi S-1 ?

R Nuytens : est-ce que l'on doit donner les originaux ?

JPD : il faut organiser une certification par la société : sur la copie des originaux le président appose sa signature et le tampon de la société. Il y aura 3 exemplaires du relevé de jeu à faire : 1 classificateur, 1 avec les feuilles de jeu pour le contrôle et 1 pour le classeur du camion.

Récapitulation qui sera publiée pour information sur le site :

La société et son président sont responsabilisés, pour chaque amateur qui commence au premier concours (21/4 Chateaudun), chacun devra fournir l'ordonnance, la facture (avec mention du numéro de lot sur l'une des deux) et l'attestation de vaccination correctement complétée (donc avec la liste des pigeons vaccinés) pour le 15/4 au président du groupement. Il sera accepté des photocopies à condition qu'elles soient certifiées avec signature du président de la société et le tampon de celle-ci.

Pour ceux qui commencent plus tard, les mêmes documents devront parvenir au président de groupement 15 jours avant le-dit concours. L'amateur pourra lui envoyer par mail les documents mais il faudra absolument que les pièces certifiées soient avec les feuilles de jeu du concours concerné.

Sur le relevé de jeu, il faudra repérer les joueurs qui participent pour la première fois de la saison, afin de faciliter les opérations de contrôle du président du groupement (il y a de la place dans la marge de gauche pour inscrire la mention « nouveau »).

Mesures de rétorsion : la société envoie par téléphone, au président du groupement, la photo du relevé de jeu et des documents certifiés pour les amateurs jouant pour la première fois de la saison, S'il est détecté qu'une société n'a pas rempli l'intégralité des obligations, les paniers de cette dernière seront déposés à la station+1 ou +2, de la ramasse. La récupération des paniers étant à la charge de la société qui sera informée de la sanction et du lieu de dépôt.

GL : cette année le contrat pour le tracteur a été signé avec le transporteur Le Normand. Nous avons déjà eu recours au service de ce transporteur. Il y avait une différence de prix d'environ 10 % avec son prédécesseur.

Récapitulation qui sera publiée pour information sur le site :

Pour ce qui est du « dépotage » des paniers à Coulemelle, pour les concours transportés en commun avec la Somme. Il faut 4 personnes par jour (2 par société participante). Les vitesses transportés par la Somme, les DF par l'Oise.

19/5	Chateaudun (V) Limoges (DF)	Nogent et Noyon
16/6	Chateaudun (V)	St Just et Méru
7/7	Argenton (DF)	Crevecoeur et Beauvais
28/7	Montoire (V)	Verberie et Margny
4/8	Issoudun	Bresles et Gisors

Breteuil ira aux fédéraux.

Toutes les sociétés n'ayant pas répondu lors de la réunion des présidents, nous faisons une désignation qui peut subir des modifications, à la demande des sociétés, si la date ne convient pas. Nous vous demandons d'être assez réactifs.

JM Gondry : la cotisation est de 15€, toutes les personnes (sauf les cotisations minorées) indiquées sur le listing de la fédération nationale, se doivent de la payer. Ces paiements devront se faire au plus tard pour le premier concours, joindre une copie du listing reçu de la fédération nationale.

GL : les adresses courriel de tous les présidents seront transmises à JP Deram par Sandrine Nuytens.

JPD : Il y a eu un changement dans le bureau de la Colombe St Justoise, mais c'est Julien Carpentier qui reste chargé d'indiquer les contingents de chaque concours.

RN : pour les lâchés, il n'y a pas de changement, la décision reste une consultation au sein du bureau.

CW : Quand il n'y aura pas 50 paniers pour un concours, ceux-ci seront facturés au prix coûtant. Une société

qui annoncerait par exemple 4 paniers mais qui en réalité n'en mettrait que 3 à la ramasse, sera facturée de 4 paniers, nombre annoncé.

Nota : rappel de ce qui a été dit en réunion des président du 10 février 2024, « Concernant les demi fond , que le groupement de l'Oise organise seul ,en cas de mauvais temps

- Savoir si nous annulons ou payons au prix de revient , par rapport au nombre de paniers . (Si une société donne un nombre de paniers en début de semaine et que la dite société met moins de paniers celle-ci paiera le nombre de paniers déclarés, le prix sera le coût /nombre de paniers) il est donc décidé , que le mardi , un point sera fait auprès des présidents concernant le nombre de paniers , puis nous renverrons le coût du paniers et la décision sera prise de faire le concours ou de l'annuler à la majorité »

JMG :Le prix du panier est de 24€ en vitesse comme en demi-fond, pour le fond c'est 1,90€ du bec. Pour le fond il y a comme l'an dernier possibilité d'acheter des contrats d'engagement d'un volume de pigeons, ce qui permet d'obtenir un tarif dégressif du bec.

Pas de changement pour les horaires de ramassage des fédéraux.

C/ La ramasse

RN : il reste 1 semi-national : Albi.

Il faut savoir s'il y a des joueurs pour Tarbes. Albi est dans le championnat mais pas Tarbes. Pour Tarbes les pigeons sont envoyés à Naturagora.

Le même questionnement que pour Tarbes, à propos du concours organisé par le national avec invitation des Belges ... le 5/7 sur Vinarõs commune d'Espagne, province de Castellon, au sud de Barcelone, entre cette ville et Valence.

Les informations sont à communiquer à René Nuytens le plus vite possible.

SN : La demande d'autorisation pour la remorque à propos des conditions sanitaires c'est OK.

Les autorisations CAPTAV (autorisation à s'occuper des pigeons) est OK pour les convoyeurs, en cours pour G Loïsele. C'est Mr Couturier qui s'en occupe.

La ramasse fédérale a été augmentée de 17,85€. Le montant comprend la location du camion, le gazole, chauffeurs, location de tracteur et les frais de remboursement des sociétés.

Point particulier de la ramasse de St Just en Chaussée.

JPD : cette année aurons nous à fournir une autorisation de stationnement comme l'an dernier ? Je pense que c'est à cause de la disposition difficile des lieux.

GL : on informera les sociétés qui doivent fournir un arrêté de stationnement pour le camion lors de la ramasse à leur siège.

Plusieurs membres : La manœuvre est considérée comme dangereuse, il faut envisager de faire l'opération à un autre endroit de la ville plus sécurisé comme la place du marché par exemple.

JPD : il n'est pas possible de demander cela, il y aurait trop de manipulations avec un parcours accidenté de plus de 2 km Si la manœuvre est dangereuse, alors le camion reste rue de la Libération et on charge à cet endroit.

GL : impossible, pour avoir assisté à un tel chargement, c'est encore plus dangereux.

JPD : dans ce cas le camion entre dans la rue des vignes en marche avant et va faire sa manœuvre au croisement de la rue des vignes et de l'avenue des vignes. C'est large, bien dégagé et très peu passant de plus les éventuelles voitures sont au démarrage donc à faible vitesse. Au passage le chauffeur pourra, s'il le désire, prendre un amateur de la Colombe pour le guider lors des opérations de demi-tour.

GL : OK on fait comme cela.

RN : la réunion avec les chauffeurs a déjà eu lieu. Le secrétaire désire t'il assister à toutes les réunions.

JPD : oui c'est la tâche du secrétaire, toutefois, avant, on peut se contacter par téléphone, examiner le contenu de la réunion et je jugerai si ma présence est utile. Mais même si je n'assiste pas, il me faudra savoir ce qui s'y est passé. Ce serait bien d'ailleurs pour la dernière de ces réunion.

SN : je termine les dossiers comme l'autorisation captable de G Loïselle.

JPD : oui mais il faut me mettre en copie pour que je sois informé mais aussi appréhender ce que j'aurai à faire plus tard.

GL : les archives seront transmises au plus vite.

JPD : quand j'aurai tout en ma possession je donnerai mon avis sous trois ou quatre semaines à propos de ce que j'y trouve ou pas.

SN : remet les licences 2024

Fin de la séance : 20h00

Le Président

Le secrétaire

Loïselle Gérard

Deram Jean Pierre